



Procès verbal (PV)

Assemblée générale ordinaire (AGO) de l'UNC 15 du mercredi 28 juillet 2021

Mairie de Reilhac (1, place de la Mairie – 15220 REILHAC)

Début de séance à 14h30 – Séance levée à 17h00.

Pièces de référence :

1. Convocation du 17 juillet 2021.

Pièces jointes :

1. État d'émargement des présences et pouvoirs.
2. Rapport d'activités.
3. Rapport de trésorerie.
4. Statuts modifiés.
5. Règlement intérieur.

Président de séance : Jean-Pierre LAETHEM, Président de l'UNC 15.

Secrétaire de séance : Georges LEBEL, secrétaire de l'UNC 15.

Lors de l'accueil des participants dès 14h15 dans la salle gracieusement mise à disposition par la Mairie de Reilhac pour tenir nos réunions annuelles de l'UNC 15, un point des présences et des pouvoirs est effectué (PJ 1).

Sur les 29 membres de l'association à jour de cotisation, 20 membres sont présents (13) ou représentés (7).

Le quorum est donc établi avec un excellent ratio de 68,96% qui permet d'assurer la pleine validité de cette AGO.

M. Jean-Pierre PICARD, Maire de Reilhac nous accueille dans la salle de délibérations de la Mairie en soulignant toute l'importance qu'il attache à tout ce qui soutient le patriotisme dans sa commune.

Le Président Jean-Pierre LAETHEM lui répond en le remerciant pour son accueil et la possibilité de tenir ainsi notre Assemblée générale dans ces excellentes conditions. Il prononce un mot de bienvenue et de reconnaissance aux membres présents malgré la période estivale et les contraintes liées à la pandémie qui perdure.

Il salue et remercie Mme Messaline SCHULTZ, Directrice de l'ONAC-VG du Cantal. Mise en place en septembre 2020, qui, en se rendant ainsi aux AG des différentes associations du Monde Combattant du Cantal, s'inscrit dans la continuité de son prédécesseur en entretenant les meilleures relations possibles avec tous.

Il salue également le délégué militaire départemental, le colonel Thierry PERRET et les représentants des associations de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire, de l'Ordre national du Mérite, de l'Union nationale des parachutistes, de l'Union fédérale, du Souvenir Français, et des Amis de la Gendarmerie qui nous font l'honneur et l'amitié de leur présence.

Georges LEBEL est désigné comme secrétaire de séance.

La séance est déclarée ouverte à 14h30 par une minute de silence proposée par le Président à la mémoire de nos camarades décédés.

1. Rapport moral et d'activités

Rapport Moral.

Notre association compte à ce jour vingt-neuf adhérents, soit vingt-sept ayant payé leur cotisation de 2021 et deux dont l'adhésion est actée. L'année dernière, nous étions vingt-huit. L'effectif est donc stable et laisse même espérer une légère progression en dépit du changement de président, qui faisait craindre quelques départs de membres de complaisance. C'est un peu le cas pour trois membres titulaires et un membre associé, qui n'ont d'ailleurs pas confirmé leur souhait de quitter l'association, mais leur éventuelle démission est compensée par de nouvelles adhésions.

D'autre part, treize de nos membres assistent à notre assemblée générale cette année alors qu'ils n'étaient que huit l'an passé.

Si l'on ajoute à cela le caractère que nous voulons donner à notre manifestation d'aujourd'hui, avec dignité et un certain panache, il est permis de considérer que la situation est encourageante.

Cette situation est d'autant plus satisfaisante que des liens étroits et sympathiques nous unissent à diverses associations, dont les présidents se font d'ailleurs l'honneur, le plus souvent, de s'offrir mutuellement leurs adhésions. Nos relations sont également rapprochées avec les chefs de service départementaux dont, bien sûr, la directrice de l'ONAC-VG, le DMD et le Colonel commandant le groupement de gendarmerie.

Je ne saurais trop insister sur l'importance de ces relations, dont la qualité est spécifique à un département comme le Cantal. C'est bien sur ce tissu relationnel fondé sur des valeurs humaines et impalpables que peuvent se développer des projets, dans la compréhension de nos différences et dans le respect de nos identités. C'est un acquis à préserver. A cet égard, il faut se prémunir des incitations, souvent exogènes, à codifier ce qui fonctionne bien.

A ce stade de mon rapport on peut conclure raisonnablement à une situation satisfaisante et encourageante de notre association.

Cela dit, il faut éviter les propos lénifiants, ne pas céder à un optimisme béat et éviter les pièges.

Je citerai à cet égard plusieurs difficultés auxquelles nous sommes confrontés et sur lesquelles il nous faut porter une grande attention.

En premier lieu, si un effectif de 29 membres n'est pas négligeable, une moyenne d'âge de plus de 80 ans assortie des difficultés pour s'impliquer, cela pour des motifs divers et compréhensibles, a pour conséquence dommageable d'obérer nos moyens d'action. Il est difficile de constituer un conseil d'administration solide ; il l'est encore plus de constituer un bureau complet avec son président, un secrétaire et un trésorier, et les ressources se font rares, pour ne dire qu'elles sont inexistantes, lorsqu'il s'agit de se lancer dans des projets d'envergure. Organiser une exposition, rayonner dans la société civile, organiser des conférences, éditer un journal, sans oublier le travail de mémoire et les actions de nature sociale conformes à notre objet ne peuvent se concevoir sans le concours d'équipes solides et motivées. Or, nous sommes bien démunis à cet égard.

Dans de telles conditions, la charge repose souvent sur les épaules du président. Et si celui-ci a la chance d'être aidé par son secrétaire, il n'en reste pas moins que la besace s'alourdit au fil du temps. Et ce d'autant plus que la rotation sur les postes de responsabilité est quasiment impossible faute de candidats.

...

La seconde difficulté porte sur l'évolution des effectifs. Parler de viviers riches en potentiel de recrutement est une gageure. S'agissant des OPEX, le Cantal est un désert militaire et les conseils donnés par Paris pour un bon recrutement, loin des réalités du terrain, sont bien sûr inopérants. Quant à nos amis les gendarmes, auxquels je suis attaché et avec lesquels je travaille depuis de nombreuses années, bien des associations se sont déjà heurtées à la difficulté de les attirer dans leur giron. Les gendarmes ont leur identité et ne se laissent pas facilement séduire.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a rien à faire. Cela veut dire qu'il choisit le bon appât.

La troisième difficulté est imputable à la réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD) qui nous interdit l'accès aux renseignements nominatifs nécessaires à notre action. On peut bien sûr contourner la difficulté en travaillant avec un réseau de personnes bien implantées localement, notamment avec les correspondants défense, ou encore en participant à la journée des associations organisées par l'ONAC-VG, mais outre le fait que les données obtenues restent parcellaires, il faut consacrer une énergie hors de proportion pour des résultats incertains. Sans nul doute faudrait-il trouver un moyen de travailler plus efficacement, surtout lorsqu'il s'agit de le faire pour la bonne cause.

Toutes ces difficultés ne sont pas insurmontables mais rendent nécessaire et salutaire une réflexion sur le devenir d'une association comme la nôtre, à des fins de bonne gestion, de cohérence et de bien-fondé dans l'action, sans omettre le sens à donner à notre engagement.

Je terminerai mes propos par quelques mots sur le positionnement de l'UNC dans le monde d'aujourd'hui. A une époque où une baisse régulière des effectifs appelle à un élargissement du recrutement, il me semble souhaitable que l'UNC, en premier lieu, consente à s'adapter aux nouvelles générations qui constitueront les forces vives de demain, de comprendre leurs besoins, leurs attentes, leurs mentalités, leurs références et leur psychologie. Je considère, en second lieu, que l'UNC doit revenir à ses fondamentaux définis il y a un siècle pour une action sociale fondée sur la fraternité et l'esprit solidaire dans la plus pure neutralité politique, confessionnelle et philosophique, neutralité à concilier avec l'action citoyenne et civique, ce qui est un exercice, assurément difficile et qui requiert une grande vigilance. Il appartient, bien sûr, à l'UNC de se consacrer au devoir de mémoire et, bien plus, au travail de mémoire, mais aussi et surtout de porter son regard sur le contexte présent. C'est aujourd'hui que des jeunes militaires reviennent des OPEX, parfois blessés physiquement et psychologiquement. Un militaire qui revient meurtri du Mali n'est ni noir, ni blanc, ni jaune ; il n'est ni chrétien, ni musulman, ni juif : il n'est ni de gauche ni de droite : il est un homme qui a besoin de reconnaissance, de réparation, de soins, d'attention et d'accompagnement de notre part.

C'est sans doute à cette condition que l'on peut espérer associer à nos valeurs les jeunes d'aujourd'hui. Et c'est sans doute là le véritable appât – dans le bon sens du terme - dont il a été question il y a quelques instants.

Mais pour cela, comme me l'a rétorqué il y a quelques mois notre président national, Hervé Longuet, « Il faudra bien un jour changer de paradigme ».

Rapport d'activités. Voir pièce jointe n°2.

Le quitus est donné au Président à l'unanimité

2. Rapport financier

Voir pièce jointe n°3.

A noter, du fait de la démission du Trésorier, le Président cumule les deux fonctions.

Le quitus est donné au Président à l'unanimité.

3. Ajustement des statuts et adoption du règlement intérieur

Voir pièces jointes n° 4 et 5

L'accord final des instances nationales de l'UNC ayant été donné aux Statuts de l'UNC 15 (modifiés suite à la refonte des statuts de l'UNC nationale), sous réserve de trois modifications mineures, le projet de règlement intérieur a pu être présenté à l'approbation de l'assemblée générale. Il reprend chacun des articles des statuts dont il précise les points de mise en oeuvre.

Ce document, focalisé sur le fonctionnement de l'association, est approuvé par l'assemblée générale ordinaire et ne donne pas lieu à enregistrement en Préfecture.

Après une présentation générale des points essentiels du document proposé (et envoyé aux membres avec la convocation), comme les statuts modifiés, il est approuvé à l'unanimité.

La nouvelle version des statuts sera déposée en Préfecture avec le résultat des élections au conseil d'administration puis du Bureau.

4. Intervention de Madame la Directrice de l'ONAC-VG du Cantal

Maison des affaires sociales – rue de l'Olmet – BP 10726 – 15007 AURILLAC Cedex

Tel fixe : 04 7146 8390 – Tel portable : 06 6445 7764 – Mel : dir.sd15@onacvg.fr

Madame Messaline SCHULTZ, Directrice de l'ONAC-VG du Cantal, (entrée en fonction début septembre 2020) présente les éléments essentiels de sa mission focalisée sur la reconnaissance du Monde combattant et sa solidarité.

Alors que son maillage territorial a été objectivement menacé, l'ONAC-VG a maintenu son dispositif en lui donnant un contrat d'objectif pour les 5 années à venir.

Avec 6.700 ressortissants, l'ONAC-VG en Cantal est importante. Mais le nombre des ayants-droits s'amenuise et plusieurs associations viennent de disparaître en Cantal. Ainsi, l'heure est au rapprochement, voire au regroupement, ne serait-ce que pour assurer une bonne dévolution des emblèmes et du patrimoine.

Au 1^{er} janvier 2023, conformément à la Loi Guidez votée au Sénat le 9 mars 2021, l'ONAC-VG deviendra l'ONaC-VG, c'est-à-dire que l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre devient l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre. Tout en gardant un titre très voisin, l'Office vise à se rapprocher de tous ses ressortissants, et en particulier des plus jeunes souvent détenteurs d'une carte du combattant à 20 ans.

Le rayonnement est donc un des axes premiers pour de faire mieux connaître :

- travailler à être mieux et plus vite au courant des cas difficiles ;
- sensibiliser la jeunesse : trinôme académique, activités sportives organisées en liaison avec le DMD, jeunes porte-drapeaux ;
- subventions à des projets mémoriels (monuments, emblèmes...) ;
- 3 EHPAD labellisés « Bleuets de France » en Cantal.

5. DMD

Suite au plan annuel des mutations, le CEMA est désormais le général d'armée Thierry Burkhart, le CEMAT, le général d'armée Pierre SCHILL et le Gouverneur de Lyon le général de corps d'armées Gilles Darricau.

6. Élection du nouveau Conseil.

Suite à la ré-élection du conseil d'administration dans son intégralité, les postes de Justin COSTE et de Jean-Pierre LAETHEM sont remis en jeu en 2021. Par ailleurs, Hugues de TOURVIEILLE de LABROUHE est démissionnaire. Les candidats à ces 3 postes sont :

- Justin COSTE (AFN),
- André GARROUSTE (AFN),
- Jean-Pierre LAETHEM (Soldat de France),
- Yves RAOUL (Soldat de France),

Les élections sont conduites à bulletin secret sur la base d'un seul tour à la majorité relative.

Après dépouillement les 6 administrateurs élus sont :

Noms	Prénoms	Sur 20 suffrages possibles	13 présents + 7 pouvoirs
COSTE	Justin	12	élu
GARROUSTE	André	15	élu
LAETHEM	Jean-Pierre	14	élu
RAOUL	Yves	12	

En conséquence le nouveau Conseil d'administration de l'UNC 15 est composé de :

Noms	Prénoms	Terme du Mandat
BOS	Jean-Claude	2022 (tiré au sort : mandat de 2 ans)
COSTE	Justin	2024 (1er mandat)
GAILLARD	Marie-Louise	2022 (tirée au sort : mandat de 2 ans)
GARROUSTE	André	2023 (1er mandat)
LAETHEM	Jean-Pierre	2024 (1 ^{er} mandat)
LEBEL	Georges	2023 (1er mandat)

Un conseil d'administration sera prochainement convoqué pour élire le nouveau Bureau parmi les administrateurs.

7. Questions diverses

Suite à sa nouvelle candidature au Conseil d'administration national au titre de l'UNC 15, Georges LEBEL a été ré-élu administrateur national lors de l'Assemblée générale de l'UNC à Paris le 18 septembre 2021. Il a ensuite été élu vice-président au Bureau national.

L'AGO est levée à 16h55.

Jean-Pierre LAETHEM, Président



Georges Lebel, Secrétaire

